

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Le Maire ouvre la séance à 18 H 20.

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, Adjoint

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BIANCHI, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : M. ROUX à M. JACQUET
Mme BELISSANT-REYDET à Mme RAKIC
Mme LAGRANGE-MARTINET à Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS
Mme MONNOT à Mme LEVIEL
M. TRIFFAULT-MOREAU à Mme DIERICKX
Mme VIAL à M. FAIVRE
M. FEVRE à M. FALCE

Le Maire ouvre la séance en évoquant les difficultés rencontrées depuis le transfert de la compétence « développement économique » aux intercommunalités, issu de la Loi NOTRe, dans le cadre de cessions de terrains, en raison de nouvelles procédures administratives imposées par la Préfecture.

Le 11 juin dernier, la Communauté d'Agglomération a reçu 2 lettres d'observations de la Préfecture concernant deux transferts évoqués en Bureau Communautaire du 22 mars 2018 (ZAC Porte de BEAUNE et ZA En Mareau à Sainte-Marie-La-BLANCHE).

Auparavant, les communes pouvaient céder directement aux prospects, avec accord de la Communauté d'Agglomération. Cela a constitué la pratique pendant l'année 2017.

En 2018 : application pleine et entière des dispositions de la Loi NOTRe, les terrains mis à disposition doivent être cédés, des Communes à la Communauté d'Agglomération, de l'Agglomération aux prospects

La Ville de Beaune est directement concernée par la vente d'un terrain de la ZAC Porte de Beaune au profit de la société V2G. Il redoute fortement que ces nouvelles exigences de l'Etat aient des conséquences très lourdes, telles que l'augmentation des coûts pour les différents protagonistes, puisque ce double acte sera soumis aux frais notariés à deux reprises, le ralentissement des cessions de parcelles, le Préfet exigeant un vote de l'ensemble des Communes du périmètre de l'Agglomération et donc le découragement des chefs d'entreprises et des potentiels investisseurs. Le tout freinera le développement économique et donc les créations d'emplois.

Le Maire revient ensuite sur la fête de la musique qui fut cette année un très bon millésime et annonce les événements de l'été ainsi que la fête du personnel qui se tiendra le 2 juillet.

Le Maire laisse la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors du dernier Conseil Municipal.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 29 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – EXPOSITION "HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN, HISTOIRE D'UNE VILLE"

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Mme CAILLAUD ouvre une parenthèse pour évoquer les projets de la Ville de BEAUNE dans le cadre de la mise en valeur des collections d'Etienne-Jules MAREY.

E-J MAREY n'a jamais été oublié. Après plusieurs expositions temporaires, le grand projet municipal verra le jour en 2019. Actuellement un travail important sur le contenu de la Maison du Mouvement est en cours d'élaboration en lien avec un Comité Scientifique spécialement créé à l'initiative de la Ville, avec l'association des Amis de MAREY.

Mme CAILLAUD revient ensuite sur l'exposition HIER AUJOURD'HUI DEMAIN qui permettra à partir de fin septembre de redécouvrir l'histoire de notre ville à travers de nombreuses facettes. Des parcours autour du cinéma, mais aussi du développement économique, les évolutions urbanistiques et sociales, la mobilité à travers BEAUNE au rendez-vous de l'achèvement de la rocade, un passionnant travail a été réalisé pour retracer les différentes évolutions des quartiers de la Ville, travail réalisé en partenariat avec les bailleurs sociaux.

M. THOMAS demande si un tarif spécial a été instauré pour les bénéficiaires du RSA et les chômeurs.

Le Maire lui répond qu'il y aura un système de pass, que les Espaces Beaunois disposeront de pass particuliers. Au final l'exposition sera ouverte à tous.

Il rappelle ensuite que l'inauguration de cette grande exposition, sera une très belle occasion pour les Beaunois de se réapproprier leur ville. La rocade va provoquer un tel changement dans la vie de la Ville, il est donc important et bien venu de présenter l'histoire des transformations urbaines, économiques et sociales à l'intérieur même de nos quartiers, sans oublier le très important partenariat entre l'Hôtel-Dieu et nos Musées qui proposeront une exposition d'objets religieux dédiés au vin et au sacré avec des calices provenant de Fourvière (Lyon) et de Liège.

Pour la première fois, les tapisseries de la Vierge qui jusqu'à présent sont présentées à la Basilique Notre-Dame seront délocalisées au musée des Beaux-Arts. Enfin un parcours déclinera les 41 Climats de BEAUNE, souvent méconnus des Beaunois eux-mêmes, tout en dévoilant les premiers secrets de la future Cité des Vins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le tarif du livret proposé à 8 €,
- autorise le Maire à solliciter les subventions et concours divers,
- approuve la convention de partenariat avec les Hospices Civils et adopte les tarifs afférents au billet jumelé mis en place à l'occasion de l'exposition, dont le détail est repris dans la délibération prise à cet effet,
- sur proposition du Maire approuve la vente d'un pass, au tarif de 1 €, permettant de visiter la déclinaison de l'exposition dans les Espaces beaunois,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre avec tout partenaire, qu'il soit public ou privé.

RAPPORT 3 – AFFAIRES CULTURELLES (rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant différentes actions culturelles :

❖ Scène d'été « Côté Cours, Côté Jardins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer tous documents à intervenir en vue de l'organisation des animations estivales.
- autorise la Société KAYANE et l'Association l'Etrier Nicolas ROLIN, à organiser des promenades à dos d'ânes et de poneys au Parc de la Bouzaize, pendant les mois de juillet et août 2018,
- fixe le prix de la redevance d'occupation du domaine public à la charge des prestataires à 10 €/jour.

❖ Organisation des Journées du Patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire des partenariats avec le soutien des entreprises privées locales à l'occasion de la 35^{ème} édition des Journées du Patrimoine 2018 qui auront lieu les 15 et 16 septembre 2018,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

❖ Tarifs spectacles à la Lanterne Magique BEAUNE Vibrations 2018/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- reconduit les tarifs des spectacles proposés à la Lanterne Magique, dans le cadre de la saison BEAUNE Vibrations 2018/2019, dans les conditions suivantes :
 - ✓ 8 € en tarif unique,
 - ✓ 6 € pour les adhérents des Espaces Beaunois, les scolaires (élémentaires et secondaires) et les étudiants

- décide que la mise en place de ces tarifs se fera à compter du 1^{er} septembre 2018,
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes partenaires, publics et privés.

❖ **Théâtre Municipal – Elaboration du programme 2018/2019 et demande de subvention auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les contrats de spectacles au Théâtre pour la période janvier/juin 2019, dans la limite de 65 % des sommes allouées en 2018 à la programmation théâtrale, soit 78 000 €,
- autorise le Maire à solliciter les différentes subventions susceptibles d'atténuer la charge de la Ville et en particulier auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de son dispositif d'aide aux établissements culturels qui favorisent l'accueil de compagnies régionales.

❖ **Restauration d'une œuvre de la Collégiale Notre-Dame**

Mme CAILLAUD confirme que la DRAC est favorable, et informe que le Conseil Départemental de la Côte d'Or suivra si l'association et la Ville de Beaune participent également.

Le Maire se veut rassurant en confirmant la participation de la Ville de Beaune pour la restauration de l'œuvre et de son cadre, tout en remerciant l'association des Amis des Trésors pour sa précieuse implication et son enthousiasme, mais surtout pour les projets qu'elle a déjà financés. C'est une chance pour la Ville de Beaune de les avoir à ses côtés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement proposé dans le cadre des travaux de restauration du tableau « *La Visitation* » de Nicolas CHEVILLARD et de son cadre,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Côte d'Or ou tout autre organisme susceptible d'apporter son concours,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

❖ **Demande de subvention au titre du Fonds Spécial Lecture auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, au titre du Fonds Spécial Lecture,
- autorise le Maire à signer tout document contractuel nécessaire.

RAPPORT 4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JULES FERRY

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

M. VUITTENEZ rappelle que cette association scolaire participe tous les ans à des rencontres sportives de haut niveau et qu'elle a de beaux projets concernant le Step et l'Aérobic.

Le Maire ajoutant que non seulement elle participe aux rencontres, mais qu'elle les remporte chaque année !

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Association Sportive du Collège Jules FERRY, pour un soutien dans le cadre de ses actions de développement de l'activité physique auprès d'un maximum d'élèves,
- note que les crédits nécessaires seront prélevés sur le reliquat existant de la ligne budgétaire destinée au soutien de la vie associative.

RAPPORT 5 – REDEVANCE POUR L'EXPLOITATION DU LOCAL BUVETTE ET RESTAURATION RAPIDE DU STADE NAUTIQUE – CREATION DE TARIFS COMPLEMENTAIRES

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Jean Benoit VUITTENEZ explique que ces trois tarifs ont été créés pour obtenir plus de souplesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création de tarifs complémentaires pour permettre l'exploitation du local buvette et restauration rapide du Stade Nautique,
- fixe les tarifs complémentaires comme suit :
 - Tarif forfaitaire, période du 1^{er} juillet au 2 septembre..... 1 000 €
(plus charges énergie en consommation réelle)
 - Tarif forfaitaire avec horaire 12h/18h, période du 1^{er} juillet au 2 septembre 800 €
 - Tarif forfaitaire demi semaine sans précision de jours, ou plage horaire d'ouverture de 3h/jour sur une semaine complète, pour exploitation du local buvette ou d'un emplacement mobile, période du 1^{er} juillet au 2 septembre (plus charges énergie en consommation réelle)..... 600 €

RAPPORT 6 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE ET LES HOSPICES CIVILS DANS LE CADRE DE LA VENTE DES VINS 2018

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Maire explique que la tribune dite « présidentielle » sur laquelle le commissaire-priseur et les officiels s'installent lors de la Vente des Vins, ne sert depuis toujours qu'à cela. Elle est aujourd'hui propriété de la Ville de Beaune et ce sont les services municipaux qui la montent.

Le Maire se demande s'il ne serait désormais pas plus adapté de la céder pour l'euro symbolique aux Hospices afin de décharger la Ville de BEAUNE de sa logistique et de sa manutention, les Hospices confiant cette tâche à une entreprise spécialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler la convention de partenariat au profit des Hospices Civils de BEAUNE, dans le cadre de la Vente des Vins 2018, portant notamment sur la mise à disposition de locaux et de matériels et l'exécution de prestations diverses par du personnel municipal,
- sur amendement du Maire, approuve la vente à l'euro symbolique, de la tribune présidentielle mise à la seule disposition des Hospices Civils à l'occasion de la Vente des Vins,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 7 – VIE ASSOCIATIVE – VALORISATION DES MOYENS APPORTES PAR LA VILLE EN 2017 (rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Maire réaffirme son choix de ne pas baisser les aides de la Ville au profit des associations. Une ville vit grâce à son tissu associatif. Il contribue également à son rayonnement et à son dynamisme.

M. THOMAS de rappeler qu'il est important de valoriser l'apport du bénévole.

Le Maire ajoute que la municipalité participe à toutes les assemblées générales des associations et ne peut qu'être fière de la dynamique et de l'investissement des milliers des bénévoles. C'est aussi pour cela que la municipalité a décidé de créer un nouveau rendez-vous à la rentrée. En plus de « viens choisir ton sport » organisé par l'Office du Sport, du Forum des Sports qui a lieu tous les deux ans au Palais des Congrès, les Beaunoises et les Beaunois pourront découvrir les associations culturelles et de loisirs lors d'une journée entièrement dédiée à elles, Porte Marie de Bourgogne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation du bilan 2017 des avantages en nature apportés par la Ville aux Associations, dont la liste est jointe à la délibération.

RAPPORT 8 – FONCTIONNEMENT DES ECOLES – REPARTITION DES CHARGES CONSTATEES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques et privées telle que présentée et dont le détail se trouve dans les délibérations prises à cet égard,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

RAPPORT 9 – ORGANISATION DES SERVICES (rapporteur : Mme RAKIC)

Mme RAKIC fait le point en expliquant qu'il n'y a pas de suppression de postes au sein des services de la Ville de Beaune, la différence constatée est due aux transferts de compétences. Le Comité Technique a été consulté et a rendu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

❖ Evolution et suppressions de postes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- approuve le tableau de mise en cohérence des effectifs tel que présenté à compter du 1^{er} juillet 2018,
- décide de transformer un poste de chargé de mission de catégorie A en un poste d'Attaché,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

❖ Convention de facturation de formations entre la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud et la Ville de BEAUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de refacturation des prestations engagées par la Ville de BEAUNE, pour le compte de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'organisation de formations conjointes,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

❖ Vacation

Mme MERVILLE explique que ce sont des bénévoles qui proposent une aide à la scolarité par de l'accompagnement aux devoirs dans les Espaces Beaunois. Ce sont 40 bénévoles très fidèles qui permettent à une centaine d'enfants, notamment en difficulté, d'être aidés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en œuvre, à compter de septembre 2018, d'un cinquième site d'accompagnement à la scolarité (dispositif CLAS -Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité-), au sein du quartier des Echaliers,
- décide pour ce faire d'augmenter le nombre d'heures CLAS, qui passeront de 601 h à 784 h/an, pour l'année scolaire 2018/2019,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

❖ Mise à disposition de personnels

M. FAIVRE explique que grâce à ce projet qui fête son cinquième anniversaire, un jeune beaunois a pu intégrer les Ateliers du Cinéma de Claude Lelouch.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire le projet cinéma/court métrage pour l'année scolaire 2018/2019 organisé par l'Espace Jeunes, en partenariat avec l'Ecole des Beaux-Arts,
- décide de mettre à disposition deux enseignants de cet établissement à raison de 75 heures pour l'un et de 20 heures pour l'autre sur la période allant d'octobre 2018 à fin mars 2019,
- approuve la mise à disposition d'un agent administratif de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud au sein d'un service d'accueil public de la Ville de BEAUNE, pour une aide ponctuelle d'une durée d'un mois environ,

- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

❖ Transformation de postes en apprentissage pour la rentrée de septembre 2018

M. THOMAS semble dubitatif, et souhaiterait plus de détail sur le rapport, pour un bon suivi de ces jeunes, il lui apparaît qu'il y a moins de postes à pourvoir dans l'effectif des Espaces Verts, tandis que la rocade et la Cité des Vins devraient générer d'avantage d'espaces paysagers à entretenir.

Mme RAKIC précise que deux services accueillent des apprentis : le service parcs et jardins et le service enfance (dans les écoles).

Le Maire explique que les apprentis verront leur poste confirmé, et qu'ils deviendront eux même des tuteurs.

Il fait remarquer aussi, que la Cité des Vins ou plus exactement le parc qui la jouxte pourra être entretenu par des partenaires privés, qui viendront ainsi compléter le travail des services municipaux.

Mme RAKIC précise que deux recrutements vont avoir lieu au profit du service parcs et jardins. Elle rappelle aussi que l'on peut faire appel à l'insertion pour recruter des jardiniers, qu'il suffit de créer une convention de partenariat.

Mme JONDOT-PAYMAL sollicite une photographie réelle de la situation de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de transformer, à la rentrée de septembre, certains postes afin de les faire évoluer en fonction des besoins des services d'accueil des apprentis et des profils des candidats présentés par les Centres de Formation
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

RAPPORT 10 – ADHESION A COMEDEC

(rapporteur : Mme LEVIEL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les conventions avec le Ministère de la Justice et l'Agence Nationale des Traitements Sécurisés,
- alloue les crédits nécessaires à la mise en œuvre du dispositif,
- autorise le Maire à solliciter le paiement par les tiers pour les actes transmis.

RAPPORT 11 – MODIFICATION DES MODALITES DU STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Maire et M. BOLZE informent que la municipalité est de plus en plus sollicitée pour des demandes d'occupation récurrentes du domaine public pour travaux. La moindre des choses est que cette occupation privative n'impute pas les recettes de stationnement de la Ville.

M. BOLZE est très satisfait du retour positif de la mise en place d'une zone bleue Faubourg Saint-Nicolas. L'objet du rapport est aujourd'hui de le faire évoluer pour permettre aux habitants des quartiers concernés de l'opportunité de souscrire à un « abonnement riverain ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de modifier le tarif de forfait journée par emplacement de stationnement payant dans les conditions suivantes :
 - 28,00 € en zone rouge,
 - 13,00 € en zone orange,
 - 8,00 € en zone verte.
- décide par ailleurs d'élargir la vente d'abonnements « RIVERAIN » aux riverains de zone bleues, sur justification de leur lieu de domicile et dans la limite d'un abonnement par véhicule,
- décide que ces dispositions seront applicables à compter du 9 juillet 2018 et en tout état de cause dès lors que la délibération est devenue exécutoire.

RAPPORT 12 – ADHESION A DES COMPETENCES ET SERVICES OPTIONNELS PROPOSES PAR LE SICECO

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le transfert au SICECO des deux compétences optionnelles suivantes :
 - Conseil en énergie partagé CEP – article 6-8,
 - Réseaux de communications électroniques – article 6-7
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 13 – AMENAGEMENT D'UN SENTIER PARTAGE ROUTE DE POMMARD - 1ERE TRANCHE - FINANCEMENT AU TITRE DU FEDER

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement de la 1^{ère} tranche de l'aménagement d'un sentier partagé route de Pommard, dont le coût des travaux est estimé à 96 324,93 € HT,
- note que ce projet a reçu l'aval du Comité de sélection du 27 avril 2018 réunissant la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté d'Agglomération, le Pays Beaunois, le Syndicat Mixte du SCOT,
- autorise le Maire à solliciter une subvention de 38 530 €, au titre du programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020 axe 5, correspondant à 40 % du coût de l'opération.

RAPPORT 14 – CONVENTION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP) POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention à passer avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives -INRAP-, relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive préalablement à la réalisation de la « Cité des Vins et des Climats de Bourgogne »,

- autorise le Maire à signer ladite convention,
- mandate le Maire pour mener ce dossier à son terme.

RAPPORT 15 – DEMANDES D'AIDES AU RAVALEMENT DE FAÇADES

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde 4 subventions, pour un montant total de 4 390,83 €, au titre des aides pour ravalement de façades.

RAPPORT 16 – PARTICIPATION D'URBANISME - PVR AU LIEUDIT LE PRILLE A CHALLANGES - TRANCHE 2 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de reversement de la PVR entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de BEAUNE, concernant la seconde tranche des travaux d'aménagement du lieudit Le Prille au Hameau de CHALLANGES,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 17 – DEFINITION DU PERIMETRE DES ZONES D'ACTIVITES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD ET PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS TRANSFERES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- arrête les périmètres proposés pour les quatre zones d'activités transférées à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud dénommées : « Les Bruottées », « La Berlotte », « BEAUNE-VIGNOLES » et la « ZAC DE LA PORTE DE BEAUNE »,
- autorise le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens et équipements des zones « BEAUNE-VIGNOLES » et « ZAC DE LA PORTE DE BEAUNE »

RAPPORT 18 – GROUPEMENTS DE COMMANDES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la création de groupements de commandes suivants :
 - Achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle
 - Fourniture de matériels informatiques
 - Location et maintenance de photocopieurs
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, définissant les modalités de la mise en œuvre de ces groupements de commandes.

RAPPORT 19 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2019

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables au 1er janvier 2019 en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, dans les conditions présentées et reprises dans la délibération.

RAPPORT 20 – TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

(rapporteur : M. CHAMPION)

M. THOMAS s'étonne des dates, et du fait que le loyer continue de courir.

M. CHAMPION explique que toute la difficulté de ce rapport vient du fait que c'est le Trésor qui est compétent en matière de recouvrement, et non la Ville.

Le Maire estime quant à lui que la Ville peut cependant prendre les devants afin de solliciter le paiement des loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables et l'extinction de créances, d'un montant total de 48 815,12 €,
- autorise le Maire à faire procéder aux opérations comptables nécessaires.

RAPPORT 21 – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire du bilan des opérations immobilières réalisées ou engagées pour l'exercice 2017.

RAPPORT 22 – UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – BILAN 2017

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale –DSUC7- attribuée en 2017 s'élevant à 326 216 €.

RAPPORT 23 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les Comptes de gestion de l'exercice 2017 pour le Budget Principal, les Budgets Annexes du Camping, de la ZAC Porte de BEAUNE, de la SPL BEAUNE Congrès et de la ZAC de l'Aérodrome présentés par le Comptable Public.

RAPPORT 24 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Maire se félicite de constater que malgré les baisses drastiques des dotations de l'Etat, la Ville de BEAUNE continue de dégager des excédents.

Il poursuit en rappelant quelques éléments importants du Budget Principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 4,3% (moins d'1M d'€) par rapport au Compte Administratif de 2016, en raison notamment de la hausse des dépenses à caractère général (remboursements de la Ville à l'Agglomération des mises en communs de service, entretien de véhicules auparavant loués, fluides, entretien des bâtiments).

Il signale ensuite la hausse de certaines autres charges de gestions courantes avec notamment la hausse de la subvention au CCAS, les évolutions statutaires et les participations au financement des écoles privées.

Concernant la masse salariale, qui constitue une part importante des dépenses de fonctionnement, le Maire confirme que Ville de BEAUNE poursuit ses efforts de gestion entamés depuis plusieurs années. La masse salariale se stabilise ainsi, en enregistrant une baisse de -0.4%.

Pour ce qui est de la part des frais financiers dans le Budget Principal, le Maire explique qu'elle est en revanche en baisse, passant de 4.6% en 2016 à 4.1% en 2017. La négociation en cours d'exercice d'un emprunt permettra (sur plusieurs années) de réaliser une économie substantielle de 260K€ par le jeu de la renégociation du taux.

Concernant les recettes de fonctionnement, le Maire fustige le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités. Cette année encore il se confirme, la Ville de BEAUNE voit ainsi ses recettes chuter de 211 000 €, soit une baisse significative de 5% après avoir subi, en 2016, une baisse de 15% de ces mêmes dotations. Ce sont, à ce titre, 255K€ que la Ville de BEAUNE ne touchera pas.

Le Maire poursuit en expliquant que si l'on tire le bilan en additionnant l'ensemble de ces baisses de dotations entre 2013 et 2017, on observe une amputation de la Dotation Globale de Fonctionnement à hauteur de 1 871 000 €. Plus globalement ce sont 4.5M d'€ que la Ville a perdu sur cette période.

Malgré cela, le Maire constate que la Ville de BEAUNE voit ses recettes progresser de 5%, soit + 1.335M€. Il l'explique par d'importantes cessions, de bons résultats des produits des services (droits d'entrées dans nos équipements), la progression des recettes fiscales de 3% (dont la taxe additionnelle sur les droits de mutations +37% par rapport à 2016).

Le Maire poursuit en rappelant que la Ville de BEAUNE dispose de taux de fiscalité extrêmement stables et nettement inférieurs à la moyenne de la strate démographique. La variation, qui est constatée en 2017 est une nouvelle fois la traduction du dynamisme économique de son territoire avec une hausse des recettes liées à la fiscalité directe locale de 1.6% en 2017.

Concernant l'encours de la dette au 31 décembre 2017, le Maire précise qu'il est de 25 M€ (PPI inclus). Ce qui correspond à un remboursement intégral de la dette contractée en 6 ans contre 7 en 2016, c'est donc une progression notable. Il relève en outre une amélioration de 11% en 1 an du ratio lié au poids de la dette sur les recettes annuelles (annuité/recette de fonctionnement).

En matière de dépenses d'investissement, le Maire informe le Conseil Municipal que le taux de réalisation des travaux en 2016 s'élève à 78%, en nette progression par rapport à 2016 (64%).

Il détaille les trois opérations qui ont concentré, à elles seules, le 2/3 des crédits d'équipement :

- Contournement de Beaune : 954 695€ (+500K€ env. en 2016)
- Travaux d'aménagement routiers : 1.645M€ (1.108M€ en 2016)
- Travaux Porte Marie de Bourgogne : 439 719€

Le Maire conclut que les résultats sur le Budget Principal permettent de dégager un excédent de fonctionnement de 2,67 M€. Compte tenu du bon équilibre annuel de la section d'investissement, ce résultat couvre intégralement le besoin de financement de la section d'investissement et pourra être repris à hauteur de 1,7M€ en section de fonctionnement en 2018.

Il quitte ensuite la salle des délibérations et laisse la présidence à Mme RAKIC, Premier Adjoint, comme les textes l'exigent.

M. CHAMPION prend la suite et effectue une présentation détaillée du Compte Administratif.

Mme JONDOT-PAYMAL remercie le délégué aux finances pour sa disponibilité et ses éclairages en amont de ce Conseil, répondant à toutes les questions qu'elle lui a posé. Elle émet toutefois quelques remarques sur :

- le poids de la dette encore supérieur aux villes de même strate, bien qu'il soit en baisse.

- la diminution de 17% des recettes culturelles.

- les investissements encore sous contraintes et les dépenses à venir concernant la Rocade de plusieurs millions d'euros.

- l'équilibre de la SPL Palais des Congrès n'est qu'artificiel du fait des subventions de la Ville de Beaune.

M. THOMAS prend ensuite la parole. Bien qu'il remarque une amélioration de l'endettement, il souligne que la moyenne de la strate est meilleure, et surtout qu'il reste encore 3 emprunts à risque qui représentent 16% de la dette globale.

Pour M. THOMAS, les recettes évoluent plus favorablement que les dépenses avec un résultat global de 120 000€, grâce aux produits de cession.

Les recettes fiscales sont en progression également tout comme les droits de stationnement, il estime donc qu'il n'était pas utile d'augmenter le FPS.

M. THOMAS regrette la baisse de la DGF, qui génère des interrogations sur l'avenir, notamment concernant la taxe d'habitation et ses futures compensations. A cela s'ajoute le projet de l'Etat de limiter notre capacité d'investissement dans le cadre d'une contractualisation qui portera atteinte à la libre administration et à l'autonomie financière des Collectivités Locales.

Il déplore que toutes les capacités de la Ville soient bloquées dans l'avenir pour assumer un seul projet phare, la Cité des Vins, au détriment d'autres projets comme le musée Marey.

Il conclura sur l'impression que les investissements ont finalement été peut-être un peu trop modestes, puisque la Ville dégage des excédents.

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 1 voix contre, approuve les résultats des Comptes Administratifs 2017 (Budget Principal et budgets annexes) présentés par M. CHAMPION.

Le Maire, de retour dans la salle des délibérations, reprend la présidence et laisse la parole à M. CHAMPION qui présente les rapports suivants.

RAPPORT 25 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZAC PORTE DE BEAUNE (rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de clôturer le Budget annexe ZAC Porte de BEAUNE à la fin de l'exercice 2017,
- sollicite la radiation du code INSEE afférent.

RAPPORT 26 – REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2017

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reprise et l'affectation des résultats 2017, dont le détail est joint en annexe à la délibération prise à cet effet.

RAPPORT 27 – MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENT

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- approuve la clôture de 5 autorisations de programme, du fait de l'achèvement de la réalisation du programme,
- approuve la nouvelle situation des autorisations de programme qui permet de solder les crédits de paiement 2017 pour les réinscrire sur 2018 ou les exercices suivants et dont le détail figure dans la délibération prise à cet effet.

RAPPORT 28 – BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2018

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 29 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE GESTION DE LA TVA DANS LE BUDGET PRINCIPAL POUR LA ZAC PORTE DE BEAUNE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la gestion de l'activité de la ZAC Porte de BEAUNE au niveau du Budget Principal par le Services des Impôts des Entreprises (SIE) et la Trésorerie de BEAUNE, en raison de la fermeture du Budget Annexe,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h35.

Le Secrétaire de Séance

Alexis FAIVRE